

Approbation du compte-rendu du Conseil
d'administration du 6 janvier 2020.

Conseil d'administration du 9 mars 2020

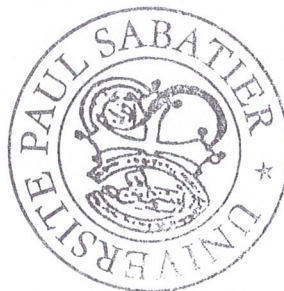
Délibération 2020/03/CA-009

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le compte-rendu du Conseil
d'Administration du 6 janvier 2020.**

Toulouse, le 9 mars 2020
Le Président,



JR.
Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 35
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1
Ne prennent pas part au vote : 0